

Optimiser la performance de son système

Réaliser un constat de la situation partagé par les éleveurs

Etudier les interactions entre l'ensemble des composantes de l'exploitation (éleveur, sol, système herbager, animaux, environnement de production)

Apprendre à évaluer la qualité d'un foin, d'un ensilage ou d'un enrubannage

Identifier les leviers pour améliorer l'efficacité économique de l'exploitation



Formations courtes : l'ADFPA a accueilli 182 stagiaires du 01/09/2024 au 30/06/2025. Selon les formations, le taux de réussite s'échelonne entre 80 et 100%. Le taux de satisfaction global des stagiaires en formations courtes est de 96%.

- ◆ **Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations**, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ◆ **Pour les candidats en cours d'installation** : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :
 - ◇ L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - ◇ La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - ◇ La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - ◇ Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA

Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.

- ◆ **Autres statuts** : nous contacter pour plus d'informations.

Information RGPD

Dans le cadre de ses engagements de conformité à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), l'ADFPA 05 vous informe de votre présence dans notre base de données.

Nous conservons vos informations : Civilité, Nom, Prénom, Coordonnées professionnelles (courriel, téléphone, activités) pour vous faire parvenir des informations sur notre offre de formations ou toute action ayant un lien avec celle-ci.

Celles-ci seront conservées sauf si vous exercez votre droit d'effacement des données vous concernant.

Sans réponse de votre part à l'une de nos sollicitations pendant une période de 3 ans, vos coordonnées utilisées pour vous contacter seront effacées de notre base de données.

Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés.

Vous disposez d'un droit de rectification, de désinscription, de retrait et de portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer en nous faisant parvenir un courrier ou un mail adressé à rgpd@adfpa05.asso.fr

3 rue Paul Aubert
05000 GAP

Téléphone : 04 92 52 15 15

Courriel : adfpa@adfpa05.asso.fr

Site internet : <https://adfpa05.asso.fr/>



Formation courte

Prairie - Améliorer la résilience de mon système herbager

Durée : 3 jours



Prairie: améliorer la résilience de mon système herbager

Prérequis nécessaires

- ◆ Aucun

Objectifs pédagogiques

- ◆ Mesurer l'impact du dérèglement climatique sur la fertilité des prairies
- ◆ Gérer la fertilisation des prairies dans le temps
- ◆ Connaître les espèces fourragères et leurs besoins
- ◆ Savoir réaliser un diagnostic du sol prairial et de sa fertilité
- ◆ Construire des itinéraires techniques adaptés en contexte de changement climatique

Contenu et méthodes

- ◆ Recueil des attentes des stagiaires et individualisation du programme
- ◆ Le dérèglement climatique et ses impacts, les différents critères des fertilisants, le stockage et l'utilisation des effluents d'élevage, les critères de choix des espèces fourragères, les itinéraires techniques à mettre en place, la rotation, le rôle des différentes familles végétales, les techniques d'implantation, les essais à la ferme, la structure des sols et les dynamiques de minéralisation, l'analyse de sol et le test à la bêche, le travail du sol, la construction d'un itinéraire technique.
- ◆ Supports de formation issus de travaux de recherche agronomique, mise en application des connaissances sur des parcelles herbagères en groupe, échanges et débriefing.

Modalités d'évaluation

Les acquis des stagiaires sont évalués tout au long des séquences par des échanges. A la fin de la formation, le formateur évaluera l'acquisition des compétences visées à l'aide d'un document d'évaluation. Un questionnaire de satisfaction vous sera remis.

Une attestation de formation vous sera également délivrée.

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h 00 à 17 h 00 / ADFPA 05 et sur exploitation support

Déroulé : apports en salle et mise en situation sur site

Pour le midi : sur le pouce ou restaurant

Intervenants : Mickael Coquard, Conseiller d'élevage en Productions fourragères, systèmes prairiaux et changement climatique
Tous les services et formations proposés à l'ADFPa 05 sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le saviez-vous ?



Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement :
04.92.58.63.66

Informations & inscriptions

Charlotte RICHIER & Guillaume MALET
ADFPa 05 - 3 rue Paul Aubert, 05000 GAP
Téléphone : 04 92 52 15 15
Courriel : adfpa@adfpa05.asso.fr

Dates et tarifs : nous consulter

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire

Candidat à l'installation Autre :

Je m'inscris à la formation **Prairie améliorer la résilience herbagère**

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :

oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFPa se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les **conditions générales de service** (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un **justificatif**. Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....
.....
.....